

La formation des sages femmes des régions maritime, plateaux et savanes se tiendra du 21 au 25 mars 2011.

Elle fait suite à une formation des formatrices à l'intention de 5 monitrices de l'Ecole Nationale des Sages Femmes de Lomé en décembre 2010 sur « Les spécificités de la santé maternelle et infantile chez la femme ».

Cette dernière a été organisée par la FETAPH en partenariat avec Handicap International et animée par une spécialiste venue de la France. Ces femmes ont été formées afin qu'elles sensibilisent et forment à leur tour, leurs collègues qui sont sur le terrain en vue d'une meilleure prise en charge des femmes handicapées avant, pendant et après la grossesse.

Son objectif est de promouvoir les bonnes pratiques de soins en santé maternelle et néo-natale en faveur des femmes handicapées du Togo.

Il concerne 20 sages femmes venues des régions maritimes, plateaux et Savanes.

Elle est prévue pour durer 5 jours, du 21 au 25 mars 2011. Ces sages femmes ont été identifiées et invitées avec la collaboration du ministère de la Santé à travers la Direction de la Santé Familiale.

A la fin de cet atelier de formation, les 20 sages femmes de ces régions auront acquis des compétences nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des femmes handicapées pendant la grossesse, l'accouchement et la période du post partum, conduire une analyse des besoins particuliers des femmes handicapées en Santé maternelle et infantiles et développer un plan personnalisé de suivi des femmes handicapées pendant la grossesse, l'accouchement et le post partum.

C'est l'occasion de remercier son Excellence Madame l'Ambassadeur des Etats-Unis au Togo et à travers elle le Gouvernement Fédéral Américain pour son appui sans cesse croissant au

Togo et tout particulièrement pour le soutien financier de l'USAID à la FETAPH. Ce projet qui va prendre fin bientôt a permis à la FETAPH de relever beaucoup de défis. Le travail accompli a sensibilisé et conscientisé. Les femmes handicapées connaissent désormais leurs droits et particulièrement leurs droits en matière de santé de reproduction. Maintenant il faut continuer le plaidoyer afin de rendre réels ces droits.

Par ailleurs, la FETAPH et tous ses partenaires travaillant dans le domaine du handicap est heureuse que l'Assemblée Nationale ait donné l'autorisation au Gouvernement pour la ratification de la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées le 28 décembre 2010.

Elle est davantage heureuse que le 1^{er} mars 2010, les Nations Unies aient enregistré la ratification du Togo.

Tout cela conforte la position du Togo et de son réseau travaillant sur les droits des personnes handicapées au plan régional et international.